

Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)

Après de longues recherches (en particulier auprès de l'ANACEJ, (Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes), le CMEJ de Lezennes a été créé en 2002.

À l'instar du conseil municipal des adultes, il compte 23 membres élus pour un mandat de 6 ans. Ils sont lezennois, scolarisés du CM1 à la 3^{ème}. Des élections partielles se déroulent tous les deux ans dans les classes de CM1 et CM2. Elles permettent, suite à des départs (entrées au lycée, déménagements, démissions...), de faire en sorte que le CMEJ garde un effectif qui assure la bonne réalisation des actions. Cela a également l'intérêt de renouveler régulièrement l'instance et de maintenir une bonne dynamique.

Objectifs

Le CMEJ a pour but de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la vie de la collectivité et à la décision publique. Il leur permet de s'initier à la citoyenneté et d'agir localement.

C'est un lieu de découverte et d'apprentissage de vie en collectivité.

Axes forts

Les jeunes élus proposent et mettent en place des actions de solidarité, des actions pour le respect de l'environnement, des actions citoyennes, des actions participant à la vie de la commune. Ils participent à des rencontres intergénérationnelles, des rencontres avec d'autres jeunes élus d'autres communes. Ils communiquent par le biais d'un journal dans lequel ils rédigent des articles sur leurs projets et leur travail.

Certaines actions peuvent être de court terme, se dérouler sur un temps limité, avec des effets immédiats. Mais, il peut y avoir aussi des projets de longue haleine dont la concrétisation demande du temps.

Partenaires

Lors des réunions du CMEJ, les jeunes élus proposent, discutent, imaginent l'organisation des différentes actions qu'ils souhaitent mener. Pour la préparation ou la réalisation de ces actions, les parents peuvent être invités à participer, ainsi que d'autres jeunes de la commune, non élus mais motivés pour agir.

Selon les actions, le CMEJ peut aussi être amené à collaborer avec des associations de la commune.

Pour la mise en œuvre de certaines actions, l'appui de certains services municipaux peut être souhaitable (services techniques, service communication, médiathèque...). De même, le CMEJ est encadré par les élus adultes de la commission éducation, mais des actions peuvent être soutenues par la coordination 'Petite enfance/Enfance/Jeunesse', les responsables de la Maison des Jeunes...

Perspectives

La démocratie participative peut être développée davantage encore en travaillant quelques questions :

- en dehors des jeunes élus, il y a beaucoup de jeunes qui ont soif de faire et de découvrir : comment les associer davantage dans les actions menées par le CMEJ ?
- en fin de mandat, lorsqu'ils passent au lycée, certains jeunes élus aimeraient pouvoir poursuivre leur engagement : quelles formes de participation peut-on envisager pour ces jeunes en dehors du CMEJ ?
- quelles modalités peut-on imaginer pour réaliser la parité dans le CMEJ ?

